

Etaient présents : BOUYALA R. – COLIN C. – MAURRAS F. – ALLEL A. – MAISONNEUVE A. – CLAUSSON C. – FERRERES R. – SARNIGUET C. – CARON D. – OLLIER B. – FOURESTIER D. – FRANCO L. – MALAFOSSE A. – SICARD M.

Absents excusés : ROUAT P. – BRIL N. – DENOYELLE B. – ASTRUC J.

Absents : /

Quatre procurations sont régulièrement enregistrées :

- Mme Patricia ROUAT à M. Alain MAISONNEUVE,
- M. Nicolas BRIL à M. Romain FERRERES,
- Mme Bernadette DENOYELLE à Mme Annie ALLEL,
- Mme Jacqueline ASTRUC à M. Marc SICARD.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme Andrée ROMERO.

Mme Béatrice OLLIER est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 juin 2020

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1. Elections sénatoriales de septembre 2020 : Désignation des grands électeurs

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020, les communes doivent procéder à la désignation de leurs délégués le vendredi 10 juillet 2020, date impérative, selon le mode défini aux articles R131, L289 et R137 et suivants du code électoral. Les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de huit candidats est déposée sous la dénomination : LEZIGNAN AVENIR.

La condition de quorum remplie, le bureau électoral est mis en place et fait procéder au vote.

SONT ÉLUS :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| • M. Rémi BOUYALA | Délégué titulaire |
| • Mme Catherine COLIN | Délégué titulaire |
| • M. Nicolas BRIL | Délégué titulaire |
| • Mme Patricia ROUAT | Délégué titulaire |
| • M. Alain MALAFOSSE | Délégué titulaire |
| • Mme Cristel CLAUSSON | Délégué suppléant |
| • M. Romain FERRERES | Délégué suppléant |
| • Mme Chantal MAURRAS | Délégué suppléant |

2. Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale, il appartient aux maires d'établir, comme chaque année, les listes préparatoires de la liste annuelle du jury de la Cours d'Assises pour l'année 2021, en procédant à un tirage au sort public à partir de la liste électorale générale de la commune.

Il est donc procédé publiquement au tirage au sort de trois noms pour la commune.

3. Questions diverses

Mme Cathy COLIN informe sur les propositions de formation des élus par le CFMEL par le biais de webinaires sur 2 thématiques essentielles :

- Les finances communales
- Le Conseil Municipal

M. Fabrice MAURRAS porte à la connaissance du conseil le mail qu'il a reçu de la MAM suite à l'intervention de Mme ROMERO au sujet d'une éventuelle subvention qui aurait dû être débattue en conseil.

Fait à Lézignan-la-Cèbe,

Le 13 juillet 2020